

**Présents** : Philippe Debatisse, Olivia Cazareth, Jocelyne Allain, Jeannette Hamon, Stéphane Toutain, Sabrina Reguer, Didier Thibault

Absents excusés : Patrick Bailleau, Marc Clérissy, Eric Letellier

## **Ouverture de la séance à 19h**

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Marie Fuks

### **Approbation du CR de la dernière réunion**

---

Le CR du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

### **Ordre du jour général**

---

#### **1. Indemnités de monsieur le maire**

Monsieur le maire informe le conseil qu'au regard des nombreux déplacements qu'il effectue au titre de sa fonction d' élu il souhaite désormais percevoir l'intégralité de ses indemnités soit 991,80 €(25% de l'indice 1015 = 3889,40) au lieu de 661,19 €(17% de l'indice 1015) afin de compenser l'augmentation du prix des carburants. Cette disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Monsieur le maire demande son accord au conseil.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à 7 voix pour et 1 abstention que monsieur le maire perçoive l'intégralité de ses indemnités d' élu.*

#### **2. Projet de modification des statuts d'Energie Eure-et-Loir**

Le 4 mai 2022 le Comité syndical d'Energie 28 a validé la modification des statuts d'Energie 28 relative aux contours des compétences et activités exercées, les nouvelles modalités d'accès aux compétences optionnelles pour certains EPCI et quelques aspects relatifs au fonctionnement du syndicat. Il appartient aux collectivités adhérentes de valider ces modification par délibération.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts d'Energie Eure-et-Loir*

#### **3. Projet de modification du périmètre d'intervention d'Energie Eure-et-Loir**

Le 4 mai 2022 le Comité syndical d'Energie 28 a validé la modification portant sur le périmètre d'intervention d'Energie Eure-et-Loir suite aux demandes d'adhésion à la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques formulées par les Communautés de communes du Bonnevalais et Cœur de Beauce auprès du syndicat. Conformément au code général des collectivités territoriales, il revient au conseil municipal de se prononcer par délibération sur cette modification.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de modification du périmètre d'intervention d'Energie Eure-et-Loir suite aux demandes formulées par les CC du Bonnevalais et Cœur de Beauce.*

#### **4. Adhésion au service de médecine préventive du CDG 28**

Le centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale d'Eure-et-Loir ouvre un service de médecine préventive à destination des employeurs publics territoriaux d'Eure-et-Loir afin d'améliorer la prévention santé au travail des agents territoriaux dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. Actuellement la commune adhère au Service interprofessionnel de Santé au Travail d'Eure-et-Loir (SISTEL) pour un montant annuel de 468 €. Ce nouveau service de médecine préventive étant plus économique (194,17€ par an sur la base de 0,43% de la masse salariale 2021), il appartient aux collectivités qui le souhaitent d'adhérer à ce service et de résilier le contrat auprès du Service interprofessionnel de Santé au Travail d'Eure-et-Loir. A noter : Dans un premier temps les agents devront se déplacer à Chartres pour les visites annuelles. Si de nombreuses communes adhèrent des antennes de proximité pourraient être créées à l'avenir.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, accepte d'adhérer au service de médecine préventive du CDG 28 et de résilier le contrat auprès du SISTEL*

#### **5. Création d'un poste permanent d'adjoint technique**

Actuellement le poste d'agent technique à raison de 15h30 par semaine n'est pas suffisant pour assurer l'ensemble des tâches à réaliser : cantine, ménage des classes, bureaux, préau, toilettes, nettoyage des vitres des bâtiments communaux (école, préau, mairie, cantine), grand nettoyage d'été. Monsieur le maire propose d'augmenter le temps de travail de ce poste et de le passer à 19h30. De ce fait il convient de créer un nouveau poste correspondant à 19h30 de travail. Monsieur le maire soumet cette proposition au conseil.

Suite à la discussion il est précisé qu'un appel à candidature va être lancé pour recruter l'adjoint technique pour ce poste en contractuel.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, donne son accord pour créer un poste d'adjoint technique à 19h30*

#### **6. Tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (rentrée 2022/2023)**

Suite à l'augmentation des tarifs annoncée par la Normande Sodexo, assurant les repas de la cantine de l'école, monsieur le maire propose de réévaluer les tarifs de la cantine. Cette augmentation est justifiée par les faibles disponibilités de certains produits qui entraînent une augmentation des prix, l'augmentation des prix des produits agricoles, des coûts logistiques (carburants, énergie), des consommables (barquettes et produits lessiviels).

Jusqu'à présent les repas sont facturés par la Normande 2,95€ et facturés aux parents 3,10 €. **L'augmentation prévue est de 14% soit 3,36€ le repas.** Monsieur le maire propose de **passer le prix du repas de 3,10€ à 3,50€** pour la rentrée 2022/2023 pour les enfants inscrits et de maintenir à 5,00 € le tarif pour les enfants non-inscrits.

Ce prix n'inclut pas le pain qui représente environ 20 centimes. Le prix, après discussion, est fixé à 3,60 € pain compris.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, valide le nouveau tarif des repas de la cantine pour la rentrée 2022 pour les enfants inscrits (3,60€) et non-inscrits (5€).*

## **7. Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités locales**

Suite à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités locales, il appartient aux collectivités de délibérer en faveur d'un nouveau mode de publication avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Au 1<sup>er</sup> juillet les collectivités de moins de 3500 habitants n'auront plus à produire de Compte rendu. Seul le Procès-verbal (PV) sera maintenu, signé par le maire et le/les secrétaires de séances et devra être affiché sur le site internet dans la semaine qui suit sa validation lors du conseil suivant. Toutefois, dans les 8 jours suivant le conseil, il conviendra d'afficher la liste des délibérations et le résultat des votes. Tous les habitants n'ayant pas internet, Monsieur le maire propose au conseil de prendre une dérogation afin de poursuivre l'affichage sur les panneaux d'information communale.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces nouvelles dispositions de publicité des actes pris par les collectivités et de dérogation pour l'affichage public sur les panneaux communaux.*

## **8. Demande de subvention au titre du petit patrimoine (Lavoir)**

Dans le cadre des travaux de rénovation du Lavoir (budget de 16 315 euros TTC, 13596 € HT) et afin de compléter les dons collectés par la Fondation du patrimoine suite au lancement de la campagne de souscription (1970 euros collectés à ce jour), Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 30% (soit 4079 €) au titre du plan églises et petits patrimoines remarquables auprès du Conseil Départemental.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du plan églises et petits patrimoines remarquables auprès du Conseil Départemental pour financer les travaux relatifs à la rénovation du Lavoir de la commune*

## **9. Installation d'un stop sur le chemin des Cornets**

Afin de sécuriser le croisement entre la rue de la Villeneuve, le chemin des Cornets et la route de la Meuvette, Monsieur le maire propose de mettre en place un panneau STOP sur le chemin des Cornets (chemin communal) à l'intersection de ce carrefour.

Un devis est en cours auprès du Département. Monsieur le maire demande au conseil son accord pour l'achat et l'installation du panneau stop.

A l'occasion de la discussion il est évoqué la possibilité de mettre également un stop sur la D155 au niveau de la Barberie et de mettre en sens unique la route qui descend du virage après la mairie à l'étang de rouge qui est très étroite et ne permet pas le croisement de 2 véhicules.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat et l'installation du panneau Stop sur le chemin des Cornets à l'intersection entre la rue de la Villeneuve, le chemin des Cornets et la route de la Meuvette*

## **Informations et questions diverses**

---

### **- Personnel communal**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il n'a pas reconduit l'agent de cantine suite à la fin de son contrat

Par ailleurs l'agent communal recruté pour l'entretien des espaces verts de la commune est en arrêt maladie jusqu'au 17 juillet. Monsieur le maire a fait le point avec Grace car il n'a pas prévenu et était injoignable.

- **Projet de classe flexible :** Les enseignantes ont en projet pour la rentrée prochaine de mettre en place un dispositif de classes flexibles qui permettra aux enfants de travailler dans différents pôles ateliers en fonction de leur capacité d'autonomie. Les places ne seront plus fixes et les enfants travailleront par groupes afin que les enfants travaillent ensemble soient plus autonomes et s'entraident par parrainage. De cette façon l'enseignante sera plus disponible pour chaque enfant dans chaque groupe pendant que les autres enfants travaillent dans leur groupe. Pour permettre la mise en place des pôles d'autonomie dans les deux classes, les enseignantes souhaitent que la commune équipe les classes de meubles à casiers et d'assises flexibles. Pour la classe des grands le budget meuble s'élève à 323,75€ et pour la classe des petits à 168,96€. Le coût des assises flexibles s'élève à 133,16€. L'ensemble représente un coût global de 625,87 €. Un autre volant d'achat sera prévu en 2023 pour compléter les assises. Monsieur le maire précise que l'APE a acheté 2 tablettes à stylet. Tous les ans la commune donne un budget par élève. A la rentrée nous aurons 6 élèves en plus et il faudra rajouter au budget 240 euros pour les 6 nouveaux élèves. Les effectifs seront de 38 enfants en maternel et 17 en primaire à la rentrée. La projection montre que dans 3 ans 12 enfants devraient quitter l'école.

- **Bilan de la fête communale :** Une vraie réussite. Une très bonne participation. Les bénévoles se sont très impliqués.

### **- Réflexion à débiter sur les projets 2023**

- Toiture et renforcement du mur de façade de la dépendance située dans la cour de l'école pour le rangement des tables, des bancs et du matériel de vote...
- Réfection du sol de l'atelier technique (chape de béton)

- Toiture de l'école : il semble préférable de tout faire en une fois car il faut désamianter la toiture. Monsieur le maire propose de faire faire des devis (marché public) afin de connaître l'enveloppe et d'envisager soit un emprunt soit, si possible, la possibilité de mettre un budget de côté chaque année pour constituer la somme nécessaire aux travaux.
- Assurance de la commune. Groupama a fait une proposition d'assurance à monsieur le maire pour les bâtiments, les agents... Actuellement l'assurance de la commune est la SMACL.
- Permis d'agrandissement et de réfection de l'appentis du presbytère. Monsieur le maire indique que la zone où se situe ce bâtiment va devenir inconstructible dans le nouveau PLUI. Il propose de faire une demande de permis avant le changement de zonage afin d'agrandir et de réhabiliter le local pour permettre de stocker le matériel. Cette idée est accueillie positivement par les conseillers.
- Animation pour les jeunes : Les jeux en bois commencent à être vétustes et se pose la question d'un city stade. Monsieur le maire a interpellé le président de la CDC et maire de Senonches. Il lui a proposé de reprendre la compétence sur le terrain ou de faire des demandes de subvention au titre du FDI qu'il appuierait. Il est fait état que l'état du terrain de tennis pourrait permettre d'envisager de faire des travaux à minima en utilisant une partie de l'installation existante, les poteaux notamment. Les jeux pour les petits enfants arriveront en septembre et la borne d'apport volontaire sera déplacée sur le terrain communal.
- Aménagement de la place. ELI va sortir du DPT et devient indépendant. Le DPT propose d'attendre que ce soit fait pour faire réaliser l'étude d'aménagement de la place.
- Une élue demande l'organisation de cours de secourisme pour les élus.
- Le bois des scouts est à nouveau enherbé et il serait bienvenu que l'employé communal puisse le nettoyer. Il faudrait envisager de réaliser une passerelle au- dessus de la rivière.

**20h45 La séance est levée**